



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

**Direction Départementale  
des Territoires**

Service Environnement

Eau – Préservation des Ressources

Cellule Procédures Environnementales

## HYDROCARBURES

**EXTRAIT du décret du 12 mars 2018**

**qui accorde la prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dite « concession de Fontaine-au-Bron » (Marne),  
aux sociétés Géopétrol SA et IPC Petroleum France SA, conjointes et solidaires**

Il est donné avis au public que par décret du 12 mars 2018, la prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dite « concession de Fontaine-au-Bron », située dans le département de la Marne, est accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2040 aux sociétés Géopétrol SA et IPC Petroleum France SA, conjointes et solidaires.

Un extrait du décret sera affiché à la préfecture de la Marne ainsi que dans les communes de Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Margny, Montmirail, Le Thoult-Trosnay, Vauchamps et Verdon. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture et, aux frais des concessionnaires, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

*Nota.* — Il peut être pris connaissance du texte complet du décret auprès du ministère de la transition écologique et solidaire (direction de l'énergie, bureau Ressources énergétiques du sous-sol, Tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi qu'auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est (service prévention des risques anthropiques, 2, rue Augustin-Fresnel, BP 95038, 57071 Metz Cedex 03).

Châlons-en-Champagne, le 09 AVR. 2018

Pour le préfet et par délégation,  
le chef de cellule

Vincent ROGER